



garantie sur achat matériel par vente privée internet

Par **cleocho**, le **15/04/2013** à **11:23**

Bonjour,
j'ai acheté en mars 2013 une cafetière expresso sur un site de ventes privées en ligne . Après 4 utilisations cette machine ne fonctionne plus . Le service après vente du site me dit que je n'ai aucune garantie et que je dois m'adresser au fabricant pour la réparation(à mes frais)n'existe t il pas de garantie ? je précise que le matériel est neuf ce n'est pas un achat d'occasion
Merci de vore réponse
Bonne journée

Par **janus2fr**, le **15/04/2013** à **11:25**

Bonjour,
De toute façon, même pour un achat d'occasion, un vendeur professionnel est tenu à la garantie légale de conformité.
Voir : <http://vosdroits.service-public.fr/F11094.xhtml>

Par **cleocho**, le **18/04/2013** à **13:01**

Merci pour votre réponse j'attendais d'avoir des nouvelles pour poster.
J'ai reçu hier un appel téléphonique me disant que j'avais raison et que showroom se rapprochait du fournisseur pour voir quoi faire
j'attend la suite maintenant
Un grand merci encore pour votre réponse
Cordialement